

## Questions fréquemment posées (QFP)

Collaboration entre le PCP, l'ACIC et le CM

### **Investir dans l'infrastructure et l'innovation pour parvenir à une économie circulaire à faible émission de carbone pour les plastiques**

Date : le 17 octobre 2022

#### **Quels sont les objectifs de cette nouvelle collaboration ?**

Le Pacte canadien sur les plastiques (PCP), l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) et Circular Materials (CM) se sont réunis pour faire progresser une économie circulaire des plastiques au Canada. Il s'agit notamment de réduire rapidement les risques et d'augmenter les investissements dans les infrastructures et l'innovation nécessaires pour accélérer la transition vers une économie circulaire à faible émission de carbone pour les emballages en plastique au Canada.

#### **Pourquoi cette collaboration est-elle nécessaire/importante ?**

Le Canada a besoin d'un changement de système transformationnel pour relever les défis actuels du recyclage et répondre à la demande d'une économie circulaire des plastiques - pour garder les plastiques dans l'économie et hors de l'environnement.

Une politique pancanadienne de plus en plus uniforme et harmonisée exigeant que les producteurs assument la responsabilité de leurs emballages, de concert avec les exigences nationales en matière de contenu recyclé, entraîne la nécessité d'investir dans des systèmes de collecte, de tri et de recyclage à l'échelle régionale dans tout le Canada. L'industrie investit dans l'infrastructure et l'innovation, mais doit travailler avec le gouvernement, les investisseurs et le secteur financier pour combler l'écart important et collaborer à une stratégie de réduction des risques.

Une approche stratégique coordonnée est nécessaire pour maximiser les avantages du triple bilan (environnemental, social et économique). Sans une approche coordonnée et stratégique, le Canada risque de passer à côté d'investissements dans le recyclage et la fabrication (pas seulement pour l'emballage) et d'emplois, ce qui aura un impact sur la compétitivité industrielle puisque ces investissements à valeur ajoutée risquent de partir aux États-Unis et ailleurs.

#### **Quelles sont les lacunes en matière d'infrastructure qu'il faut combler ?**

La recherche fondamentale du PCP sur les flux d'emballages en plastique au Canada estime qu'environ 1,89 million de tonnes d'emballages en plastique sont produites chaque année au Canada. De cette quantité, seulement 12 % sont recyclés à la fin de leur utilisation (y compris moins de 1 % des emballages en plastique souple). Environ 1,67 million de tonnes (ou 88 %) de matériaux d'emballage en plastique sont perdus sous forme de déchets dans les décharges ou de pollution dans l'environnement

Les lacunes en matière d'infrastructure doivent être comblées sur l'ensemble de la chaîne de valeur des emballages en plastique (collecte, tri et recyclage), en soutenant le développement d'une chaîne d'approvisionnement nationale de recyclage avec une intégration régionale qui renvoie les matériaux aux producteurs pour qu'ils soient utilisés comme contenu recyclé dans de nouveaux produits et emballages.

Un rapport de 2019 préparé par Deloitte pour le gouvernement du Canada estime que le déficit de capacité de l'infrastructure de recyclage du Canada pour traiter les plastiques nécessitera un investissement en capital de 3,4 à 6,6 milliards de dollars d'ici 2030 (sans compter l'infrastructure de transformation des déchets en énergie). Cette estimation de l'investissement ne comprend pas l'infrastructure liée à la logistique et aux écosystèmes (p. ex., les plateformes informatiques), ni l'infrastructure de traitement des emballages compostables ou les modèles de réutilisation.

### **Quels sont les domaines d'intervention prioritaires de cette collaboration ?**

Le PPC, l'ACIC et le CM se concentreront conjointement sur le système de recyclage au Canada pour les emballages en plastique, y compris la conception pour la recyclabilité, les technologies de tri et de traitement (p. ex. tri optique, intelligence artificielle, etc.), ainsi que les solutions de recyclage mécanique et moléculaire ou chimique.

Les parties travailleront ensemble pour identifier le besoin d'incitations qui soutiennent les investissements et l'innovation pour la transformation des systèmes en amont et la reconception des emballages pour qu'ils soient plus recyclables conformément aux cadres, tels que les Règles d'or de conception des emballages plastiques, par le biais d'incitations fiscales et de déductions pour amortissement accéléré pour soutenir les fabricants et les transformateurs qui cherchent à moderniser leurs installations. Les besoins et les priorités en matière d'investissement dans les infrastructures seront également pris en compte pour les modèles de réutilisation et les matières compostables.

L'accent mis sur le recyclage mécanique et chimique avancé dans le cadre de cette collaboration tripartite n'a pas pour but de soutenir l'utilisation continue d'un recyclage difficile des emballages et autres produits. L'objectif de cette collaboration est d'axer les demandes de financement sur le comblement des lacunes en matière d'innovation et d'infrastructure afin que le système de recyclage au Canada puisse gérer la fin de vie des produits sur le marché (aujourd'hui et à l'avenir), en mettant l'accent sur les technologies et l'infrastructure nécessaires pour soutenir la transition de l'industrie vers des emballages et des produits conçus pour être recyclés à la fin de leur vie utile (p. ex. conformément aux Règles d'or de conception des emballages plastiques).

Tout investissement proposé dans les technologies et les infrastructures doit pouvoir traiter les produits et les résines qui font partie de la voie vers les plastiques circulaires. Cela dit, cette collaboration reconnaît que de nombreuses technologies avancées sont capables de traiter plusieurs types de produits et de résines (c'est-à-dire que les technologies fondamentales peuvent être appliquées à plusieurs types de résines, en étant capables de les reconverter en leurs formes polymères et monomères). À ce titre, des critères de pondération seront élaborés pour soutenir l'évaluation des

projets afin de promouvoir les investissements qui s'alignent le mieux sur les emballages conçus pour être recyclés (p. ex., conformément aux Règles d'or de conception des emballages plastiques).

### **Quelles sont les principales " demandes " faites aux gouvernements ?**

1. Que les gouvernements collaborent avec l'industrie pour envoyer un signal au marché en investissant dans l'infrastructure essentielle au recyclage, contribuant ainsi à " dé-risquer " le capital privé - y compris le soutien de la Banque canadienne d'infrastructure et du Fonds de croissance du Canada.
2. Que les gouvernements travaillent avec l'industrie pour combler l'écart de financement qui existe entre les projets pilotes et les projets de démonstration pour les technologies modernes de recyclage (y compris le tri, la mécanique et la moléculaire), en s'assurant que le capital existe pour soutenir la mise à l'échelle commerciale des applications et des solutions technologiques essentielles.
3. Que les gouvernements soutiennent un programme d'innovation technologique qui permettra la conception de solutions de recyclabilité et de technologies de recyclage, y compris le soutien de la recherche appliquée et des évaluations technico-économiques.

### **Qu'entend-on par "dé-risquer" les capitaux privés ?**

Le déploiement commercial des technologies avancées de recyclage des plastiques est confronté à deux risques de marché essentiels :

- L'approvisionnement, les prix et la qualité incertains et instables des plastiques collectés triés ; et.
- Une demande incertaine et instable de polymères, de monomères et de supports chimiques produits par les processus de recyclage.

L'atténuation du risque lié à l'offre réside dans les chaînes d'approvisionnement de collecte, de tri et de recyclage des emballages en plastique qui sont achetées par des organisations de gérance et de responsabilité des producteurs (par exemple, Circular Materials) dans le cadre de politiques de responsabilité élargie des producteurs (REP). Ces systèmes contribueront largement à garantir aux recycleurs l'accès à des matières premières plastiques triées de haute qualité pour le recyclage mécanique et moléculaire avancé.

Du côté de la demande, les producteurs qui fabriquent des produits en plastique ou utilisent des emballages en plastique sont à l'origine de la demande de plastiques recyclés pour atteindre les objectifs réglementaires en matière de contenu recyclé ainsi que les objectifs internes de recyclage et de réduction des gaz à effet de serre. Cette demande signifie que les recycleurs auront besoin de marchés prêts pour ce qu'ils produisent.

Cependant, l'un des principaux risques pour les innovateurs dont les technologies sont à l'échelle de banc d'essai ou pilote est l'accès au capital et le risque financier lié au passage à l'échelle commerciale. Dans ce cas, le soutien du secteur public aux capitaux privés pour favoriser la mise à l'échelle commerciale des applications et des solutions technologiques permettra d'atténuer le risque financier et



ouvrira la voie à une innovation accélérée vers une économie circulaire pour les plastiques. Plus précisément :

- Soutenir les évaluations techniques et économiques (ETE) des technologies de recyclage avancées afin de démontrer et de prouver leurs performances en matière de recyclage et d'énergie et de fournir des estimations sûres des rendements du capital de ces technologies fonctionnant à l'échelle ;
- En apportant un soutien financier direct à la recherche supplémentaire nécessaire pour faire passer les technologies éprouvées à l'échelle pilote à l'échelle commerciale ; et
- Fournir un soutien en capital public pour compléter et soutenir la capitalisation privée des technologies de recyclage vérifiées.

#### **Plus d'informations ?**

##### **Paul Shorthouse**

Directeur général intérimaire,  
Pacte canadien sur les plastiques  
[pshorthouse@plasticspact.ca](mailto:pshorthouse@plasticspact.ca)

##### **Christa Seaman**

Directrice, Division des plastiques,  
Association canadienne de l'industrie de la chimie  
[cseaman@canadianchemistry.ca](mailto:cseaman@canadianchemistry.ca)

##### **Allen Langdon**

Président-directeur général,  
Circular Materials  
[alangdon@circularmaterials.ca](mailto:alangdon@circularmaterials.ca)